ANNEXE

Décision du CCNR 08/09-1711
TQS concernant un épisode de *Scrap Metal*

La plainte

La plainte suivante en date du 22 mai 2009 a été envoyée au CRTC et acheminée au CCNR:

> Vendredi le 22 mai 2009, 20 h 15, je suis dans mon salon avec mon petit de 5 ans en train d'écouter la télévision. Je change de poste et tombe sur *Scrap Metal* à TQS. J'écoute quelques minutes car j'aime les motos et la mécanique, jusqu'à ce que l'animateur prononce : « It smells like sweet pussy » alors qu'une belle jeune femme passe à l'écran. Suivi de quelques doigts d'honneurs et de quelques sacres. Mettons que je ne savais pas quoi dire à mon gars de 5 ans qui me dit : « Papa, remets les motos! ». Est-ce normal d'avoir un langage de la sorte un vendredi soir à 20 h? À partir de 22 h, les sacres pourraient passer, mais « sweet pussy » et des « fuck you », je ne pense pas. Après on se demande pourquoi nos jeunes sont si précoces et irrespectueux! J'aimerais vraiment savoir s'il est possible de prendre action pour faire cesser ce type de langage qui banalise les comportements irrespectueux et les commentaires imbéciles. S.v.p., j'attends une réponse. Merci de votre aide.

La réponse du télédiffuseur

TQS a répondu au plaignant le 15 juin :

> Monsieur,
>
> Le Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR) nous a fait parvenir votre plainte concernant l'émission *Scrap Metal* diffusée sur nos ondes le 22 mai dernier à 20 h.
>
> Nous regrettons sincèrement que cette émission vous ait offensé et nous nous en excusons.
>
> Notez que *Scrap Metal* s'adresse à un public adulte et, qu'au début de l'émission, une mise en garde à l'auditoire, audio et vidéo, est diffusée : « *Avertissement : Cette émission comporte des scènes et un langage pouvant ne pas convenir à un jeune public. Le jugement des parents est conseillé*. »
>
> Il est certain que ce style d'émission ne peut plaire à tous, mais ceci est plus une question de goût personnel que de jugement sur la qualité de ladite émission. Il revient donc au téléspectateur de juger si leurs enfants doivent ou pas regarder ce type d'émission, en rapport avec les avertissements donnés.
>
> Nous vous remercions de l'attention que vous portez au réseau TQS et vous prions d'agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Correspondance additionnelle

Le plaignant a remis sa Demande de décision 1er juillet avec la note suivante :

> Bonjour,
>
> La réponse fournie ne répond en rien à ma demande.
>
> Si le début de l'émission fait mention qu'elle s'adresse à un auditoire adulte averti, qu'en ait-il des gens qui se joignent à l'émission au cours de la diffusion? Il serait approprié de répéter ce message à toutes les poses publicitaires (ce qui n'était pas le cas pour cette émission). De plus, cette émission devrait être diffusée après 21 h, selon l'information disponible sur le site du CCNR. De toute façon, le problème n'est pas là, car nous parlons de technicalités alors que la vraie question est plus profonde.
>
> Le fait d'utiliser les ondes publiques pour passer un message tel que « it smells like sweet pussy » à la vue d'une femme est inacceptable. Et ce n'est pas une question de goût, c'est une question valeurs de société. L'animateur occupe une position d'influence auprès de nos jeunes. Il est un modèle pour eux. Quel message donne-t-on à un jeune de 14, 15 ou même 18 ans avec ce type de commentaire? Comment est-ce que vous réagiriez, M. [Directeur, Affaires juridiques], si votre fille se faisait traiter de la sorte par un groupe de jeunes devant vous? C'est inacceptable. Je ne comprends pas votre réponse! On se demande pourquoi les jeunes sont rendus irrespectueux, alors qu'on leurs donne de mauvais modèles. Voyez l'incohérence??
>
> Je réitère ma demande : S.v.p. prendre action afin de cesser cette incohérence. Je ne demande pas à ce que l'émission soit retirée des ondes. Mais à vous de trouver la solution.